

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 32/2022

Le 7 décembre 2022

Participation de la Commune de La Tour-de-Peilz à l'entreprise de correction fluviale de la Maladaire –
Décompte final

10.03.02-2211-Comm32-ECF-Maladaire-decompte.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Suite à la réalisation des travaux précités, nous vous communiquons, ci-après, le décompte final.

Crédit accordé par le Conseil communal selon le préavis municipal n° 4/2015 du 18 mars 2015

Total du crédit accordé		Fr.	99'000.00
Travaux exécutés – ECF Maladaire	Fr.	2'715'320.55	
Total des travaux exécutés	Fr.	2'715'320.55	
Participation – subventions fédérales	Fr.	1'579'807.41	
Participation – subventions Etat de Vaud / DGE	Fr.	936'563.40	
Participation – commune de Montreux	Fr.	70'424.87	
Participation – OFROU	Fr.	58'100.00	
Total des participations de tiers	Fr.	2'644'895.68	
Part effective à la charge de La Tour-de-Peilz	Fr.	70'424.87	Fr. 70'424.87
Solde non dépensé		Fr.	28'575.13

La participation des deux communes riveraines s'élève à env. 5 % du montant total des travaux, divisé à parts égales. Ce pourcentage était initialement de 12 %. Par ailleurs, le montant final des travaux exécutés est nettement supérieur au devis initial (Frs 1.7 Mio) en raison de modifications importantes du projet d'un point de vue environnemental. La Confédération a en conséquence nettement augmenté sa part de subventionnement, ce qui fait que le montant à la charge des communes est au final plus faible que prévu.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 7 novembre 2022

